

COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 26 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 26 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 18 novembre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président.**

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, Mme Aline FOUASSIER, MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, M. Gérard SADOIS, Mme Anne-Marie ADAM (remplaçant M. Marcel FOULON), M. Roger HERVOUET (remplaçant M. Jean-Charles PAILLARD), Mmes Véronique GOUDY, Carol LE STRAT, Isabelle BRUNEAU, M. Daniel GUIET, Mme Catherine BONNEAU (remplaçant M. Nicolas GONTHIER), M. Jean-Claude NOUHANT, Mme Francine SERRE (remplaçant M. Patrick BERTRAND), MM. Alain MESMIN, François DUMEZ, Thierry LEDET, Dominique DELPOUX, Gérard DEVE, René CHAGNON, Jean-Pierre PINEAU, Stéphane GOURIER, Mme Anne-Marie SIRREY, M. Fabrice DE SA (remplaçant M. Bruno PERRIN)

M. Pascal PAUVREHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie SIRREY.

Absents excusés : M. Jacques PALLAS, M. Jean BALON.

M. Le Président ouvre la séance à 11 h 30 et présente les procurations suivantes pour le conseil :

M. Pascal PAUVREHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie SIRREY.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 – AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

DOSSIER 1-1 : Demandes d'adhésion des communes de Diors et d'Etréchet au SDEI - avis

Suite aux demandes d'adhésion des communes de Diors et d'Etréchet au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre (SDEI), le Président demande au Conseil de Communauté d'exprimer un avis suite à la délibération du Comité Syndical du SDEI en date du 11 octobre 2011 approuvant leur adhésion.

Il propose de formuler un avis favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable à l'adhésion de Diors et Etréchet au SDEI.

DOSSIER 1-2 : Procédure de retrait de la commune de Mareuil-sur- Arnon de la CCPI - réduction de périmètre - avis du conseil de communauté

Suite à la délibération du conseil municipal de Mareuil-sur-Arnon en date du 24 Octobre 2011 exprimant le souhait d'un retrait de la commune de la CCPI pour rejoindre la communauté de communes FERCHER Pays Florentais et à la demande expresse du maire de la commune, il est proposé au Conseil de Communauté d'émettre un avis sur cette demande de retrait impliquant une réduction du périmètre de la CCPI.

.../...

Bien que non obligatoire, le maire de la commune souhaite que sa demande s'inscrive dans la procédure d'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) des départements de l'Indre et du Cher, et des futurs arrêtés de périmètre qui seront pris par les préfets en 2012 pour mettre en œuvre les modifications institutionnelles prévues dans les schémas.

Dans ce contexte, le Président propose au Conseil de Communauté de formuler un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Mareuil-sur-Arnon de la CCPI, le Préfet de l'Indre fixant les conditions de sortie de ladite commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable à cette demande.

2 – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

DOSSIER 2-1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2012

Le Président présente au Conseil de Communauté les grandes orientations budgétaires en matière d'investissement et de fonctionnement pour les budgets primitifs 2012 de la CCPI.

Il précise que la préparation des budgets 2012 de la CCPI s'inscrit dans le cadre d'une conjoncture de crise financière majeure générant de fortes inquiétudes sur le devenir des modes de financement des collectivités. Cette crise est aggravée par les impacts de la révision générale des politiques traduisant le désengagement territorial de l'Etat et son corollaire, le transfert aux collectivités de nombreuses charges non compensées.

Dans ce contexte extrêmement contraint, il s'agit désormais de bien hiérarchiser les priorités intercommunales et plus particulièrement de la mise en œuvre de politiques fortes :

- d'aménagement et de développement du territoire pour privilégier à terme l'emploi durable,
- de modernisation des services publics à destination des habitants,
- de maîtrise et optimisation de la fiscalité et de l'endettement,
- de gestion rigoureuse des charges de gestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces orientations budgétaires de la CCPI pour 2012.

.../...

DOSSIER 2-2 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 3 au BP 2011

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une DMB N° 3 du budget principal 2011 de la CCPI telle qu'elle figure ci-dessous.

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
238/175/90/0090020	avances sur travaux bâtiments village d'entreprises	46 050,00 €
2314/175/90/0090020	travaux construction bâtiments village d'entreprises	2 322 280,00 €
2317/175/90/0090020	travaux construction bâtiments village d'entreprises	- 2 368 400,00 €
2042/175/90/00900201	extension réseau ERDF pour le village d'entreprises	66 800,00 €
2317/175/90/00900201	travaux voirie et réseaux pour le village d'entreprises	- 66 800,00 €
2042/111/822/068201	Enfouissement réseaux France Télécom centre-bourg Sainte-Lizaigne	11 000,00 €
2042/100/822/008200	enfouissement réseaux France Télécom rocade 2 ^{ème} tranche Issoudun	6 000,00 €
2183/20/0121	ordinateur portable pour école de Reuilly	840,00 €
2188/20/0121	équipements divers pour école de Reuilly	- 840,00 €
21735/20/0121	pose de stores à la maternelle de Reuilly	355,00 €
2188/251/0124	équipements divers pour la cantine de Reuilly	7 060,00 €
2031/156/212/0122	frais études restructuration groupe scolaire Reuilly	- 3 000,00 €
2033/156/212/0122	frais annonces restructuration groupe scolaire Reuilly	- 125,00 €
2317/156/212/0122	travaux de restructuration groupe scolaire Reuilly	- 4 290,00 €
2183/20/0020	remplacement ordinateur à l'école Jean Jaurès	600,00 €
2317/111/814/02811	travaux d'éclairage public à Saint-Georges/Arnon	- 3 100,00 €
2182/821/02030	acquis. d'une remorque pour Saint-Georges/Arnon	2 270,00 €
TOTAL DEPENSES		16 700,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
021/01	prélèvement sur section de fonctionnement	- 300,00 €
1342/100/822/00820	produit des amendes de police 2010 à Issoudun	6 000,00 €
1321/111/822/068201	subvention Etat pour traverse du bourg de Sainte-Lizaigne	11 000,00 €
TOTAL RECETTES		16 700,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
023/01	virement à la section d'investissement	- 300,00 €
6068/823/02821	fourniture de fleurs pour Saint-Georges/Arnon	900,00 €
6068/20/002	fournitures diverses pour écoles d'Issoudun	- 600,00 €
TOTAL DEPENSES		- €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté, adopte cette DMB n° 3 du BP 2011.

.../...

DOSSIER 2-3 : Reconduction d'une ligne de trésorerie

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 euros) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2012 de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la reconduction de la ligne de trésorerie précitée pour 2012.

DOSSIER 2-4 : Admission en non-valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal CCPI et sur le budget annexe des déchets ménagers

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser plusieurs admissions en non valeurs de titres irrécouvrables :

- sur le budget principal, un montant de 11 341,53 euros correspondant à des impayés de garderie, de cantine, de centres de loisirs communautaires et à des impayés de loyers et taxe foncière suite à une liquidation judiciaire de l'entreprise TMA AERONAUTIQUE (Issoudun).
- sur le budget annexe des déchets ménagers, un montant de 5 975,78 euros correspondant à des impayés de redevance sur la période 2004 à 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise ces admissions en non valeurs de titres irrécouvrables.

DOSSIER 2-5 : Tarifs 2012 de la redevance des déchets ménagers

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les nouveaux tarifs 2012 de la redevance des déchets ménagers en hausse moyenne de 1,9 % par rapport à 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les nouveaux tarifs 2012 de la redevance des déchets ménagers de la CCPI.

DOSSIER 2-6 : Avenants 2012 aux conventions de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI

Dans le cadre des conventions de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les avenants relatifs à la prise en compte de modifications diverses liées à l'organisation des services impliquant de nouveaux ajustements sur l'affectation des emplois en 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants.

.../...

DOSSIER 2-7 : Approbation du contrat départemental d'opération 2011-2013 avec le Conseil Général du Cher

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver un contrat départemental d'opération 2011-2013 avec le Conseil Général du Cher en vue d'obtenir les subventions suivantes :

Opérations CCPI	Dépenses subventionnables	Taux de subvention	Montant de la subvention du conseil général du Cher
Place Chapat à Chârost	422 200 euros	20 %	84 440 euros
Plateau sportif à Chézal-Benoît	50 050 euros	20 %	10 010 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention et autorise le Président à la signer.

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DOSSIER 3-1 : Construction du Village d'Entreprises à Issoudun – Avenants de travaux – Demande de subventions pour projet d'extension

3-1-1 – Avenants de travaux

Dans le cadre de la réalisation d'un Village d'Entreprises en zone industrielle de la Limoise à Issoudun comportant la construction de 4 modules immobiliers industriels destinés à la location, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres, un ensemble d'avenants relatifs aux marchés de travaux conclus en date du 24 février 2011 avec les entreprises suivantes :

- Entreprise GUIGNARD (avenant n° 1 d'une valeur de 32 504,40 euros HT portant le montant du lot gros oeuvre à 432 557,32 euros HT). Cet avenant porte sur la modification des structures BA, des isolants et alimentation électrique,
- Entreprise SMAC ROUSSEAU (avenant n° 1 d'une valeur de 16 297,60 euros HT portant le montant du lot charpente bois bardage à 786 297,60 euros HT). Cet avenant porte notamment sur la modification de charpente du bâtiment 3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants de travaux.

3-1-2 - Demandes de subventions pour un projet d'extension du Village d'Entreprises

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement une opération d'extension du Village (2 000 m² de locaux industriels supplémentaires) pour un coût estimatif global de 1 211 000 euros HT et autoriser le dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la région Centre au titre du Fonds Sud et du Département de l'Indre au titre du FDAU 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le plan de financement ainsi que le dépôt des dossiers de demandes de subventions précités.

.../...

3-1-3 – Procédures administratives

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le dépôt du permis de construire pour ce projet d'extension du Village consistant à la création d'un nouveau module d'environ 2 000 m² et d'autoriser la conclusion des marchés de travaux correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

4 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE

DOSSIER 4-1 : Conventions de mise à disposition d'ensembles immobiliers de la CCPI (centre de congrès et PIAF) - avenants

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver :

- un avenant n° 2 à la convention tripartite entre la Ville, l'EPCCI et la CCPI relative à la mise à disposition d'un ensemble immobilier dénommé Pôle Image Art et Formation (PIAF). Cet avenant aura pour objet de prolonger la convention de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2012,
- un avenant n° 3 à la convention bipartite entre la CCPI et l'EPCCI relative à la mise à disposition du Centre de Congrès «Champs Elysées». Cet avenant aura pour objet de prolonger la convention de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants.

DOSSIER 4-2 : Convention de gestion du site de la Tour Blanche/Les Légendaires à Issoudun – avenant n° 1

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver un avenant n° 1 à la convention de gestion du site de la Tour Blanche et des Légendaires d' Issoudun conclue avec l'Office de tourisme du Pays d'Issoudun.

Cet avenant a pour objet le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans et la modification de l'article 1^{er} portant sur les jours d'ouverture des Légendaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet avenant.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET SPORT

DOSSIER 5-1 : Marché de travaux de restructuration de l'école primaire de Reuilly - avenants

Dans le cadre du programme de travaux de restructuration de l'école primaire de Reuilly conclu en date du 8 février 2011 et notamment la tranche de travaux concernant l'aménagement de la bibliothèque, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les avenants suivants, après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 25 novembre 2011 :

LOT	Libellé	ENTREPRISE	Montant HT avenant	Montant final HT	RAISONS
1	Gros œuvre, VRD, espaces verts	PETIOT	+ 1 653,32	130 544,79	Modification rampe handicapée
6	Chauffage/ventilation	MOUROUX	+4 828.40	134 418.40	Raccordement chauffage salle activités
7	électricité	EEITC	+ 3 064,10	33 969,36	Installation 9 postes de travail informatique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants de travaux.

.../...

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2011-21 à 2011-29 inclus sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 26 novembre 2011 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 3 décembre 2011.

André LAIGNEL

Le Président